



CONSEIL DE QUARTIER RÉUNION-PÈRE LACHAISE

Compte-rendu de la réunion de la
commission Culture & Animation
du vendredi 21 septembre 2018
au café-jeux Natéma

mairie **20**
paris

Début à 19 :00, fin à 22 :00

Ont signé la feuille de présence :

David ANDREW, Thierry BARRÉ, Sabrina BEN MAHMOUD, Michelle BOUCARD, Pietro DEL PEZZO, Françoise LIPMANN, Bertrand LOFFREDA, Renaud LUQUET, Jacqueline MAGNIER, Joëlle MAZARD, Claire NIEMKOFF, Deolinda PINTO RIBEIRO, Conseillers de Quartier

Florence GOUBAUX-GRIMBERG, Béatrice LE QUÉRÉ, Virginie TURENNE, habitantes

La séance est placée sous l'autorité de la Présidente de séance, Françoise LIPMANN, et a pour but de traiter de la réorganisation du CQ dans la continuité des deux réunions précédentes, les mardis 4 et 11 septembre 2018.

LE Quartier
Réunion
Père Lachaise

**C'est vous. C'est nous. Ensemble
C'est nous tous.**

EN PRÉAMBULE

Intervention de Camille COUSIN, récemment nommée référente du CDQ Père Lachaise au sein du PDL.

Camille COUSIN se présente, annonce l'ouverture du site internet du PDL pour le 15 octobre et répond à diverses questions que se pose le CDQ Réunion-Père Lachaise sur le financement des projets (questions rassemblées dans un long mail envoyé par Renaud LUQUET, référent temporaire budget au sein du CDQ).

- toute demande de financement doit être faite par une personne ou une association possédant un numéro de Siret
- le financement peut être total ou partiel, chaque partie financée devant correspondre à une ligne du devis.
- le financement de nourriture, que ce soit un produit fini ou un ingrédient voué à être transformé, est possible à condition qu'il n'y ait pas de revente (pas de financement à but lucratif).
- pas de financement possible de bureautique à usage exclusif du CDQ (ex : un ordinateur portable comme souhaité par certains membres du CDQ). Ce financement est possible si le matériel acheté peut être "mutualisé" en trouvant d'autres utilisateurs (ex : un vidéo projecteur utilisé par d'autres CDQ).

Précision PDL : le vidéoprojecteur n'est pas un bon exemple (bureautique). Toute demande d'achat d'investissement (matériel table, chaise, sono, jeu...) doit être vu avec le PDL car elle doit répondre à un besoin identifié et entraînent des contraintes de gestion. Nous rencontrons les référents CQ budget le lundi 1^{er} octobre à ce sujet.

- montant maximum de financement : le CDQ peut se réserver le droit d'établir un montant maximum de financement, il n'y a pas de contrainte venant du PDL à ce sujet.

Précision PDL : pas de contrainte dans la limite du raisonnable bien sûr.

- projet Fresque Suez : il convient de prévenir les voisins des travaux, dès lors que les dates seront connues. Une affichette portant le logo de la Mairie du XXème doit être réalisée.

Précision PDL : Les travaux ont déjà commencé pouvez-vous faire une affiche non formelle pour informer les habitants des deux immeubles ?

ORDRE DU JOUR

L'ODJ, la réorganisation du CDQ, est précisée par les conseillers présents en quatre points :

- 1) Communication interne
- 2) Budget
- 3) Code de déontologie et éthique

4) Communication externe

Puis questions diverses

Dans le cadre de cette réorganisation, il est convenu que le président de séance est nommé à la réunion précédente, que le compte-rendu de réunion est relu par un nombre limité de personnes. Après relecture et modifications éventuelles, le compte-rendu est envoyé par David ANDREW ou Sabrina BEN MAHMOUD au PDL, au plus tard cinq jours ouvrés après envoi d'une relecture. Joëlle MAZARD propose un rédacteur et deux relecteurs pour chaque CR, les effectifs de cette équipe de trois personnes devant tourner le plus souvent possible.

Précision PDL : Très bonne idée cela facilitera nos échanges.

1) Communication interne

Les référents sont David ANDREW et Sabrina BEN MAHMOUD, qui ont rédigé un document auquel l'assemblée apporte quelques modifications (cf fichier joint).

Il en résulte ce qui suit :

a) L'envoi de mails aux conseillers porte une double signature : David et Sabrina ou Sabrina et David. Cet envoi étant effectué alternativement par l'une ou par l'autre personne, le premier prénom figurant sur la signature est *l'expéditeur*. Ceci est important à noter pour répondre directement à *l'expéditeur* si besoin est.

b) Les informations sont traitées le plus rapidement possible. En cas d'urgence, il est possible de formuler des demandes par texto.

c) Envoi de l'ODJ : il doit être envoyé aux conseillers au plus tard 5 jours avant la date de la réunion.

Précision PDL : Merci de mettre le PDL en copie. N'oubliez pas que le PDL peut demander l'ajout d'un nouveau point dans l'ODJ.

d) L'ODJ doit comprendre la date et le lieu de la rencontre et, en dehors des réunions mensuelles, le nom de la commission concernée.

e) L'ODJ doit comporter une trame systématique en trois points, nécessaire au bon déroulement des séances (ex : points sur les projets cours et sur les nouveaux, budget, questions diverses)

f) Après validation par le référent de la commission concernée, l'OJD est renvoyé à la communication interne. D'où la nécessité, dans le cadre de cette restructuration, de déterminer très vite les commissions et leur référent respectif. La nomination d'un "binôme" s'avère nécessaire en cas d'absence du référent à une réunion. Les référents pourront accéder à la boîte mail générique du CDQ.

Il est également impératif de définir clairement le rôle du référent. Il convient de rappeler aux conseillers que le respect de leur référent est indispensable au bon fonctionnement du CDQ. Ce point pourrait être rajouter à la Charte du CDQ.

Précision PDL : Pour rappel, Le référent ne peut nullement être considéré comme le « président » de la commission. Il est désigné comme le rapporteur des sujets auprès du PDL et des autres conseillers, il est là pour faciliter les échanges et non « commander » les autres conseillers de quartier.

NB : l'OJD de la prochaine réunion mensuelle du mardi 2 octobre comprendra les points suivants : les commissions et leurs référents ; la communication ; l'organisation du CDQ.

2) Budget

Référent "temporaire", en attente de validation par le CDQ lors d'un vote à la prochaine réunion : Renaud LUQUET

Un groupe de travail sur le budget a été créé, composé de Renaud LUQUET, Joëlle MAZARD, Françoise LIPMANN et Florence GOUBAUX-GRIMBERG. Ensemble, ils ont constaté que certains points dans la procédure de financement n'étaient pas clairs, voire contradictoires (les relations avec les associations notamment). En conséquence, un rendez-vous doit être pris avec Camille COUSIN afin d'obtenir la clarification de ces points.

Précision PDL : Rendez-vous fixé au lundi 1^{er} octobre en présence de Pauline Gicquel et Camille Cousin.

3) Code de déontologie et d'éthique

Référente : Virginie TURENNE

À la suite de la réunion du mardi 11 septembre, Virginie TURENNE a rédigé une proposition de code de déontologie et d'éthique qui a été discuté et modifié. Il serait souhaitable que ce code soit intégré à la Charte du CDQ.

Précision PDL : Nous rappelons que les référents doivent être des conseillers de quartier.

Une première lecture a engendré quelques suggestions :

- Rajouter deux points :

a) que la discrétion et confidentialité s'appliquent également à "toute autre information personnelle extérieure"

b) que le travail du CDQ est effectué avec "toutes les personnes physiques et morales partenaires : Mairie, associations, habitants..."

- Rajouter deux mots clés : solidarité et confiance

- En cas de non-respect du code, la décision a été prise d'en référer au PDL.

L'article de la charte rédigé par Virginie TURENNE devient :

Dans le cadre de leurs fonctions, les conseillers de quartier sont soumis à l'obligation de discrétion et de confidentialité quant aux propos ou décisions pris au cours des réunions mensuelles et de commission, ainsi qu'avec toute autre information personnelle extérieure.

Les valeurs éthiques du Conseil de Quartier expriment la manière dont les conseillers veulent travailler entre eux et avec toutes les personnes physiques et morales partenaires : Mairie, associations, habitants...

Intégrité, responsabilité, respect des personnes, solidarité et confiance : ces valeurs éthiques ont vocation à être communes à l'ensemble du Conseil de Quartier, ce qui signifie qu'elles doivent être connues de chacun de ses membres et inspirer leurs comportements face à une situation donnée.

Précision PDL : Le conseil de quartier peut réaliser une charte sous réserve qu'elle reste en adéquation avec la charte générale des conseils de quartier que nous vous avons distribué lors de la journée de la démocratie.

Le conseil de quartier est, par essence, un lieu d'échange sur les sujets du quartier ouverts à toutes et à tous. Le conseil de quartier est engagé dans une démarche de transparence, les débats et discussion doivent être publiques (c'est pour cela que le compte rendu est publié sur le site internet). Il n'est donc pas possible d'appliquer une obligation de discrétion et de confidentialité au cours des réunions.

Vous pouvez par contre proposer un code de bonne conduite : ne pas élever la voix, respecter la prise de parole de chacun etc

4) Communication externe

Pietro DEL PEZZO souligne qu'il est important d'insérer le logo du CDQ dans les affiches de nos partenaires annonçant un événement. De même, le kakémono doit être déployé sur le site de l'événement, en position bien visible.

Précision PDL : Important voire obligatoire même d'insérer le logo du CQ ainsi que celui de la Mairie lorsqu'il y a aide financière de notre part sur un projet ou événement.

Renaud LUQUET pose la question de l'organisation de la communication externe pour l'année prochaine : projets, thèmes, faire savoir, se faire connaître des habitants du quartier Réunion-Père Lachaise. Il serait intéressant de faire un bilan sur la « mandature » pour connaître les participations récurrentes à certains projets/actions/événements (qui ? combien ?)

Précision PDL : Bonne idée également. Vous pouvez faire un bilan des projets réalisés, pour ensuite voir vos opportunités futures ainsi que les faiblesses de certains projets à ne pas renouveler. Nous rappelons que les conseillers de quartier doivent participer aux évènements publics qu'ils financent pour s'assurer de la réussite du projet.

Sabrina BEN MAHMOUD observe que le CQ a tendance à voir toujours les mêmes associations, les mêmes habitants, au détriment d'autres personnes moins à l'aise dans les relations ou moins bien informées. Un effort serait à faire à leur égard, il faudrait imaginer comment aller vers eux.

Virginie TURENNE a observé que nombre de gens ignorent l'existence même du CDQ. Ce déficit criant de communication externe doit être corrigé. Au demeurant, cette lacune peut

aussi provenir d'un manque de culture civique et relationnelle, imputable aux habitants eux-mêmes, mais dont le CDQ ne saurait s'estimer déchargé de la cause. Il doit au contraire œuvrer à en contenir les effets.

Pietro DEL PEZZO termine par l'annonce de la journée des Volontaires pour le climat, à l'Hôtel de Ville, samedi 22 septembre 2018 à 10 :00.

5) Questions diverses

Le CQ demandera que le Projet du Conseil Local du Handicap soit mis à l'ODJ de la prochaine réunion mensuelle, le 2 octobre 2018. Après le départ de Micheline BRIOIS qui portait ce projet, il est nécessaire de faire le point. Deolinda PINTO RIBEIRO a repris le dossier et le groupe de travail reste actif et vigilant même si la Mairie ne semble pas vouloir soutenir le projet.

Précision PDL : Pour rappel, la création d'un conseil local du handicap est une prérogative de la Mairie d'arrondissement. Le vœu déposé par le conseil de quartier n'a pas été voté en conseil d'arrondissement. Comme redit lors de la réunion avec les conseillers de quartier et élus en charges de cette thématique, il n'est pas prévu de relancer ce CLH. Le Pôle Démocratie Locale proposera comme convenu une réunion interquartier pour que les conseillers de quartier puissent s'emparer du sujet du handicap et proposer leurs propres projets.

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION CULTURE & ANIMATION

Vendredi 19 octobre dans les locaux d'Étincelles, 14 rue de la Réunion.

Rédacteurs Jacqueline MAGNIER et Renaud LUQUET, relecteur Bertrand LOFFREDA